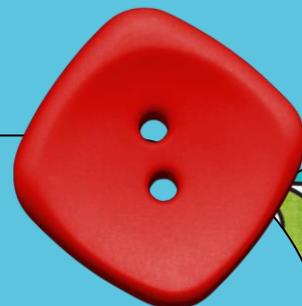


Règles de conduite et mesures de sécurité 2022-2023



École des Kekeko

Approuvée par l'équipe-école à la réunion du 23 juin 2022

Approuvée par le conseil d'établissement à la réunion du

de résolution

Article 76 LIP Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école

Chers parents,

Le présent document « **Règles de conduite et mesures de sécurité** » est très important pour le fonctionnement de l'école. Nous vous invitons à lire attentivement les règles de vie de l'école avec votre enfant.

Il est important de conserver ce document toute l'année, car il contient toutes les informations importantes sur le fonctionnement de l'école et de toutes activités dans le cadre scolaire. Vous pourrez vous y référer en tout temps. Nous vous invitons à communiquer avec nous au besoin.

Stéphanie Dorval, directrice



TABLES DES MATIÈRES

INFORMATIONS AUX PARENTS

Règles de conduite et mesures de sécurité.....	4
Les relations avec les clientèles et le traitement des plaintes.....	4
Visiteurs dans l'école	5
Allergies	6
Transport scolaire.....	6
1 ^{er} règlement (Je me respecte et je respecte les élèves et les adultes en gestes et en paroles).....	6
2 ^e règlement (Je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition)	7
3 ^e règlement (Je marche calmement et prudemment dans mes déplacements).....	7
4 ^e règlement (J'apporte à l'école seulement le matériel dont j'ai besoin)	8
5 ^e règlement (Je fais mes devoirs et je les remets à temps)	8
6 ^e règlement (Je m'implique activement à la vie de l'école)	9
7 ^e règlement (Je fonctionne bien à l'heure du dîner)	10
Démarches disciplinaires	10
Référence	11
Cas extrême	11
Drogues et alcool	11

INFORMATIONS AUX PARENTS

Règles de conduite et mesures de sécurité

Les règles de conduite et les mesures de sécurité ont pour but d'assurer le respect des personnes et de l'environnement de même que la sécurité physique et morale des élèves. Elles visent également le maintien des conditions favorisant l'apprentissage scolaire et le développement de valeurs sociales dans le respect des droits individuels et collectifs.

L'élaboration des règles de conduite et des mesures de sécurité doit s'inspirer des divers services d'encadrement et de soutien offerts aux élèves.

La démarche d'élaboration vise une portée éducative en s'orientant notamment vers l'apprentissage de l'autonomie et vise à lui fournir une relation d'aide et un suivi personnel propre à prévenir l'inadaptation scolaire.

Les relations avec les clientèles et le traitement des plaintes

À notre école, nous visons avant tout à assurer une relation de qualité avec nos parents et nos élèves. Ce volet comprend la communication directe (verbale ou téléphonique) avec les parents et les élèves. Chaque membre du personnel accordera une attention particulière à assurer cette relation, notamment en ce qui a trait à l'expression d'une insatisfaction ou d'une plainte dans le but de fournir un service de qualité à nos élèves.

En ce qui concerne la gestion des plaintes, vous pouvez consulter le règlement sur le traitement des plaintes, l'accès au protecteur de l'élève et la demande de révision d'une décision (RCC-47) sur le site internet du CSSRN.

Visiteurs dans l'école

Veillez noter que toutes les portes de l'école sont verrouillées. Une sonnette est installée à l'entrée principale. Une personne autorisée se fera un plaisir de vous répondre et vous dirigera vers la personne qui vous attend. De plus, elle devra limiter ses déplacements selon les instructions du personnel de l'école. Aussi, il est interdit de circuler sur les étages des classes après 15 h 31.

Aucun parent ne sera autorisé à se rendre dans un local pour discuter avec un membre du personnel de l'école ou du service de garde lorsque ce dernier est en présence d'élèves. Le parent sera invité à prendre rendez-vous afin de fixer un temps propice à la discussion.

Aucun parent n'est autorisé à se rendre sur la cour d'école afin de régler une situation conflictuelle. Sur les heures de classe et du service de garde, la fréquentation de la cour d'école est réservée pour les élèves de l'école qui sont sous la supervision du personnel.

Ces procédures sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel.

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, nous vous demandons d'aviser son enseignante ou enseignant en précisant qui le prendra en charge.

Départ : À l'exception des élèves dînant à domicile, aucun élève ne peut quitter l'école durant la journée, sauf s'il est muni d'une autorisation écrite par les parents et qu'un adulte responsable, désigné par les parents, en prenne charge à l'école.

Nous demandons aux parents d'aviser l'enseignant en cas d'absence ou de retard de leur enfant. La secrétaire de l'école téléphonera à la maison ou au travail des parents si l'absence n'a pas été justifiée. Cette mesure est en place pour assurer la sécurité des élèves. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur de l'école.

Toute manifestation de violence physique ou verbale à l'endroit d'un membre du personnel sera prise au sérieux et pourra entraîner des conséquences telles qu'une suspension de l'école.

Allergies et alimentation

Puisque certains élèves et membres du personnel sont allergiques aux noix et aux arachides, il est strictement interdit d'en apporter à l'école. Une lettre vous informera des restrictions alimentaires à respecter à l'école. Pour les collations, votre enfant doit apporter des fruits, légumes ou fromages. Pour le dîner, les aliments suggérés dans le guide alimentaire.

Transport scolaire

Si vous avez des modifications à faire au transport par autobus de votre enfant, vous devez contacter en premier lieu le transport scolaire du CSSRN au 819 762-8161, poste 2244.

1^{er} règlement

SÉCURITÉ

Je me respecte lorsque...

- Je porte mes souliers bien lacés en tout temps;
- Je respecte les règles de chacun des jeux dans la cour d'école;
- Je respecte les consignes des adultes pour ma sécurité, en tout temps;
- Je suis propre et habillé convenablement*;
- Je fournis les efforts nécessaires pour apprendre et demander de l'aide au besoin;
- J'entretiens des relations harmonieuses avec les autres élèves;
- Je dénonce tout mauvais traitement, toute forme de menace ou de chantage;
- Autres.

* Porter des vêtements appropriés en tout temps. Les vêtements représentant la violence, les shorts, les gaminets (t-shirts) trop courts et les camisoles à bretelles spaghetti seront refusés. Le port de la tuque et de la casquette sera accepté à l'extérieur de l'école seulement. **Mes vêtements doivent également être adaptés à la température.**

Je respecte les autres lorsque...

- J'accepte les différences;
- Je suis poli, accueillant et pacifique;
- J'écoute l'autre et j'essaie de le comprendre;
- Je travaille calmement;
- Je respecte les consignes;
- Je porte des vêtements appropriés;
- Autres



2^e règlement

RESPECT

Je respecte les autres, l'environnement et le matériel mis à ma disposition lorsque...

- Je m'adresse aux autres (enfants et adultes) adéquatement;
- J'utilise adéquatement le matériel de l'école;
- J'utilise des mots pour régler mes conflits;
- Je ramasse mes affaires à mon pupitre et à mon crochet;
- Je range mes affaires à mon crochet et à mon pupitre;
- Je garde les murs, les meubles et le matériel propres;
- Je jette mes déchets dans les poubelles et le papier à la récupération;
- Je rapporte mes livres de bibliothèque dans les délais prévus;
- Je prends soin des objets qu'on m'a prêtés;
- J'utilise mon sac d'école pour transporter mes livres et mes cahiers;
- Je respecte l'environnement;
- Autres.



3^e règlement

Je marche calmement et prudemment dans mes déplacements.

Je marche calmement et prudemment lorsque...

- Je monte et descends les marches en circulant à droite et une à une;
- Je circule silencieusement en entrant, en sortant de l'école et pendant les transitions;
- J'attache mes lacets de chaussures;
- Autres.



HABILLEMENT

- Je porte des vêtements appropriés en tout temps

4^e règlement

J'apporte à l'école seulement le matériel dont j'ai besoin.

Tous les jours, je dois avoir tout ce qu'il faut pour réussir;

- Je dois avoir mes livres, mes cahiers, mes crayons et une collation nutritive (fruits, légumes, fromages);
- Je dois apporter mes vêtements d'éducation physique et mes chaussures qui ne marquent pas dans un sac;
- Je dois apporter un billet pour mes absences ou pour être exempté d'un cours d'éducation physique.

Je dois laisser à la maison les objets qui ne servent pas à mes apprentissages tels que :

- Les jeux électroniques, les friandises, la gomme, ma planche à roulettes, mes patins à roues alignées, etc.;
- L'utilisation des appareils électroniques à l'école est interdite sauf lors d'activités spéciales autorisées;
- L'utilisation du cellulaire et des montres intelligentes connectées est interdite en tout temps sauf lors d'activités spéciales autorisées.

Les objets personnels apportés à l'école qui ont été confisqués seront remis au moment jugé opportun et si les objets sont dans le bureau de la direction, le parent doit venir les chercher.

* Veuillez noter que les élèves peuvent apporter des articles de sport (ex. : gant de baseball, ballon, etc.) et des livres avec la permission des parents, pour jouer à la récréation. Par contre, l'école n'est pas responsable des bris ou des vols.

5^e règlement

Je fais mes travaux.

- Je fais mes travaux, à l'école et à la maison et les remets à temps;
- J'apporte tous mes livres, mes cahiers et mes crayons;
- Je fais signer mes évaluations, mes travaux, les feuilles aux parents et je les rapporte à temps;
- Autres.

6^e règlement

Je m'implique activement à la vie de l'école.

Je m'implique activement à la vie de l'école lorsque...

- Je donne mon point de vue, mon opinion;
- Je lève la main pour répondre aux questions;
- Je donne mes idées dans le travail d'équipe;
- J'accepte d'embarquer même si mon idée n'a pas été retenue;
- Je suis entraînant et dynamique;
- Je suis présent et ponctuel;
- Autres.



7^e règlement

Je fonctionne bien à l'heure du dîner.

Je fonctionne bien au dîner lorsque...

- J'ai des gestes et un langage qui respectent les élèves, les éducatrices et les surveillantes;
- Je garde le silence lorsqu'on me le demande pour bien entendre les consignes;
- Je m'assois correctement;
- Je lève la main avant de recevoir la permission de circuler (pour la sécurité);
- Je garde propre le local où je mange;
- Autres.

Je fonctionne bien dans les jeux extérieurs lorsque...

- Je demeure dans les limites de la cour;
- Je joue de façon sécuritaire et selon les règles de chaque jeu;
- Je m'adresse aux autres avec calme et politesse;
- J'entre dans l'école si j'en ai la permission;
- Autres.



Démarches disciplinaires

Suivi régulier

Les interventions des adultes œuvrant auprès des élèves seront faites dans le but d'assurer la sécurité de tous et de responsabiliser les enfants face à leurs comportements.

Dans le cas de conflits entre 2 ou plusieurs enfants, une démarche de résolution de conflits sera proposée aux élèves sous la supervision de l'adulte.



Référence

Cependant il peut arriver que malgré nos diverses interventions, les comportements inappropriés d'un élève persistent ou s'aggravent. Des billets d'information seront donnés à l'élève. Le suivi des billets sera fait par l'enseignante et l'éducatrice spécialisée. Voici donc les actions qui seront entreprises :

- Lorsque l'élève a un billet disciplinaire et il le fait signer par ses parents;
- Au 2^e billet, l'élève rencontre l'éducatrice spécialisée;
- Au 3^e billet dans le même mois, l'élève rencontre la direction avec tous ses billets disciplinaires ou d'information.

À noter : Les sanctions disciplinaires sont applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. Elles varient selon la gravité de l'acte qu'il soit majeur, mineur ou récurrent.

Elles peuvent être : un retrait de l'activité, un geste de réparation, un retrait par pallier, une suspension à l'interne ou une suspension de l'école.

Cas extrême

Lors d'une situation jugée extrême, la direction applique une conséquence immédiate :

- Billet d'information et suspension d'une demi-journée ou plus selon la gravité, avec travail à faire à la maison.

Lorsqu'un enfant est suspendu à l'externe, il devra être accompagné de ses parents pour effectuer un retour à l'école sur rendez-vous. La direction et/ou l'éducatrice accueilleront alors le parent et son enfant pour une rencontre et feront une vérification des travaux complétés et du billet d'information signé. L'élève pourra alors retourner en classe. Si l'élève n'a pas complété les travaux demandés, il sera suspendu à l'interne pour une autre journée lui permettant ainsi d'effectuer le travail demandé.

Drogue et alcool

Procédures disciplinaires

La direction communique avec les parents et l'élève est suspendu de l'école pour une demi-journée ou plus. Le retour se fait en compagnie des parents. Un contrat de réintégration est signé par l'élève, ses parents et la direction de l'école. L'élève est automatiquement rencontré par les policiers qui couvrent l'aspect légal de l'événement et informent l'élève des conséquences auxquelles il doit s'attendre.